

# Conseil Municipal

## du 8 Septembre 2016 à 18h.

Présents : VIDAL Thomas, BARD Magali, POUJOL Guillaume, GARMATH Michelle ,  
MARTIN Francis, BOISSIERE Karine, ZANETTI Jean-Pierre, PIALOT Pierre, Laurent RECOLIN ,  
PARSY Delphine, MARTIN Gaël FERNANDEZ Michaela

Absents excusés

MONNOT Michel (procuration à Thomas VIDAL),

Absents : SIX Julie, THION Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme Magali BARD

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame BARD a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée, et conformément à l'article L2121-18 du même code la séance a été publique

Mr le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Travaux sur le cours d'eau « Valat de Cabrit » - adoption dossier de déclaration de travaux en rivière

-

Accord unanime du Conseil Municipal est donné

### **TRAVAUX SUR LE COURS D'EAU « Valat de Cabrit »- ADOPTION DU DOSSIER DE DECLARATION DES TRAVAUX EN RIVIERE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Maire expose :

Le projet de travaux sur le cours d'eau « Le valat de Cabrit » consiste à dévoyer les canalisations d'alimentation en eau potable et des eaux usées du ponceau sur le valat de Cabrit, situé au hameau du Mourétou à Valleraugue. Les travaux consistent également à reprendre le mur en pierre de pays en amont et en aval du ponceau.

Ces travaux sont soumis à Déclaration au titre du code de l'environnement. Ils entrent en effet dans la catégorie des travaux à déclarer telle que définie dans les rubriques 3.1.5.0 et 3.1.4.0. de la nomenclature exposée à l'article R 214-1 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- adopte le dossier de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement pour les travaux à réaliser sur le cours d'eau « Valat de Cabrit »
- demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir délivrer le récépissé de déclaration
- mandate Mr le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

### SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS (suite1)

Association Valleraugue 2016	Subvention 2016
	Accordée
Association cultuelle de l'Eglise Réformée	5 000 €
	<b>5 000 €</b>

### ENGAGEMENT DE REALISER LES TRAVAUX SUBVENTIONES POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT

Suite au courrier adressé par la Préfecture du Gard en date du 29/07/2016 attribuant une subvention de « 5 880 € » pour effectuer les travaux suivants : « création d'une aire de retournement à Taleyrac »,  
il est demandé de prendre une délibération portant engagement de réaliser les travaux subventionnés, sus mentionnés.

La Préfecture ayant répondu favorablement à notre demande,

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Thomas VIDAL, Maire, et à l'unanimité,

S'engage à réaliser les travaux subventionnés. Ceux-ci seront exécutés par l'entreprise POUJOL David.

### CREATION DE LA FONCTION D'ASSISTANT DE PREVENTION

L'assemblée délibérante,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Partie 4 du code du travail relatif à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail, et notamment l'article L-4121-2 sur les principes généraux de prévention (obligation de planifier la prévention),

### **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

DECIDE de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein de ses services et conformément à la lettre de cadrage annexée à l'arrêté de nomination.

DIT que les fonctions desdits acteurs de prévention ne pourra être confiée qu'à un agent, et seulement lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction déterminée par voie d'arrêté.

DIT qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes, minimum) est prévu afin que d'assurer ces missions.

INDIQUE qu'à l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission au travers d'une lettre de cadrage jointe en annexe.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Bilan estival :**

Animations organisées par la Mairie : Mr le Maire remercie les élus pour leur implication lors des diverses festivités de l'été, le personnel technique pour les nombreuses manutentions qu'ils ont dû effectuer, et les bénévoles qui ont œuvré.

14/07 : le fait d'avoir regroupé les animations de la fête nationale et le premier marché nocturne a été positif, malgré le mauvais temps de la fin d'après-midi. La pluie a d'ailleurs perturbé l'ensemble des marchés de nuit cette année.

15/08 : la fête votive s'est bien déroulée ; Laurent RECOLIN Président de l'association des « Valeureux gaulois » va laisser la place aux jeunes de l'association, et démissionnera lors de la prochaine assemblée générale .

Les chemins de la Tolérance : cette animation organisée par l'association « Arpoezie » a connu un franc succès , les conférences hebdomadaires ont attiré un nombre important d'intervenants de qualité et d'auditeurs durant tout l'été.

Gîtes du Mourétou : ils ont connu une bonne fréquentation estivale, grâce notamment à la présence du plan d'eau.

Le gîte-buvette de l'Aigoual a également bien fonctionné de fin juillet à fin août. La buvette est restée ouverte le mercredi soir à partir du 13 Juillet. Un bilan de fin de saison sera fait, et il conviendra de réfléchir au devenir de la boutique « souvenirs ».

Le salon du livre à l'Espérou a attiré de nombreux visiteurs et auteurs .

Réunions publiques « à la rencontre des hameaux » : ces réunions permettent aux élus d'être au plus près de la population et de leurs problèmes. La bourse aux hameaux est à nouveau lancée cette année.

#### **P.L.U. :**

une présentation générale du projet aura lieu demain 9 septembre à 17h30 au foyer rural de Valleraugue. Le projet PLU pourra être adopté lors de la prochaine séance du conseil municipal , puis les personnes publiques associées seront consultées préalablement à l'enquête d'utilité publique qui pourrait se dérouler début 2017.

#### **Faits divers :**

- Il est à déplorer un accident mortel qui est intervenu sur le chemin des Cascades de l'Hérault le 16 juillet dernier. Ce chemin de randonnée a été aussitôt fermé par arrêté municipal. ( lors d'une prochaine réunion de la Communauté des Communes, le devenir de certains chemins de randonnée sera évoqué, Mr le Maire ne souhaite pas rouvrir le chemin des Cascades de l'Hérault)
- Des tags sont apparus cet été sur divers murs de Valleraugue (église, ancien presbytère, école, etc...) , une enquête de gendarmerie est en cours
- Une nouvelle commandante de gendarmerie à été nommée au Vigan, et est venue visiter la brigade de Valleraugue
- Poste avancé des pompiers : il faudra faire un bilan de fin de saison, concernant leurs interventions, et la nécessité de leur présence de proximité durant l'été.

## **PCS :**

la sécurité civile doit faire parvenir des informations en ce qui concerne l'acquisition d'une sirène pour la prévention de la population, des devis ont déjà été demandés auprès d'entreprises spécialisées.

## **Groupe scolaire de Valleraugue :**

Cette année 73 enfants sont scolarisés ; la commune de Dourbies, qui n'a plus d'école, nous a donné 6 bureaux, et 2 autres ont été récupérés à l'Espérou ; une nouvelle directrice, Audrey RIGAL vient d'être nommée à Valleraugue, elle remplace Jeanne GRANIER qui a fait valoir ses droits à la retraite. A compter de la rentrée scolaire, une sonnette a été mise en place à l'entrée de la cour de l'école, dont la porte est fermée à clé (elle sera fermée même hors temps scolaire). Une nouvelle directrice a également été nommée dans le cadre du temps périscolaire. Les enfants de l'Espérou et de Dourbies qui fréquentent l'école primaire de Camprieu sont au nombre de 9, or le bus de transport scolaire n'est prévu que pour 8 enfants, au-delà il faut un accompagnateur dont le coût est à la charge des collectivités. Une réunion avec les 3 communes est donc nécessaire.

## **Bornes électriques pour véhicules :**

Deux bornes seront installées sur la commune, une à côté de la station-service de Valleraugue, l'autre à l'Espérou à proximité de la Maison du Carrefour.

## **Espérou :**

la toiture du temple doit être refaite pour un coût de 28 000€ ; Le président de l'association culturelle de l'Espérou, propriétaire du bâtiment, indique qu'il leur manque 8 000€ pour financer ces travaux, et sollicite la mairie pour une aide.

## **Chemin Forestiers :**

Une réunion houleuse s'est tenue à l'Espérou au sujet de la fermeture prochaine de certains chemins forestiers par l'ONF. Les décisions seront prises prochainement.

## **Problème informatique à la Mairie :**

Panne informatique durant 2 jours au secrétariat ; il faudra faire établir un état des lieux de notre installation, et effectuer les travaux nécessaires pour qu'un bon fonctionnement soit pérenne.

## **Numérotation des adresses avec La Poste :**

un élu référent devra être désigné pour suivre ce dossier, Michel MONNOT sera contacté. Ce travail devrait durer de 2 à 6 mois (dénomination des rues des hameaux et/ou lieux-dits et numérotage). La Poste fera une proposition générale au Conseil Municipal sur les différentes dénominations des rues.

## **D-A-B :**

Cet été le fonctionnement du distributeur automatique de billets a été très aléatoire, en particulier les jours de marché et de fête. Un courrier de réclamation ainsi qu'une pétition ont été adressés à la Direction de la Poste.

## **Prochainement :**

- 17/09 : une présentation des diverses associations sportives aura lieu au foyer rural de Valleraugue de 9heures à 12 heures.
- 17-18/09 : journées du patrimoine, avec notamment une exposition de l'AGAC du Foyer Rural de Valleraugue.
- Journée de la nuit : elle aura lieu le 8 octobre prochain. Karine BOISSIERE suit ce dossier. Cette année il n'y aura pas d'éclairage public cette nuit là. Une signalétique préalable aura lieu afin d'informer tant les administrés que les usagers de la route. Le programme de cette soirée est cours d'élaboration, certaines animations sont déjà prévues (coulée de bronzes au centre du bourg, atelier d'écriture avec Julie AVRIL, concours de soupes, pique-nique partagé)

## **CCAS :**

4 défibrillateurs ont été installés dans divers points de la commune (Ardailers, Taleyrac, Valleraugue, l'Espérou), et une démonstration a été faite quant à l'utilisation de ce matériel. Le CCAS souhaiterait organiser des journées d'atelier sur la mémoire, à l'attention des seniors, le coût de ces journées pourrait être pris en charge par la CARSAT. Michelle GARMATH suit ce dossier.

La séance est levée à 20h30